

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 16 juin 2020

Le mardi 16 juin 2020 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal de Leychert. La séance s'est ouverte à 20h30 sous la présidence de Martine EYNAC, Maire.

Date de convocation : 11/06/2020.

Présents : Martine EYNAC, Marie-Anne CAMPERGUE, Stéphanie BLANC, Daniel DESCUNS, Delphine LA NIECE, Jérémy PAUCHET et Roel VOS. Tous les conseillers municipaux en exercice étant présents le conseil peut délibérer valablement.

Marie-Anne CAMPERGUE est nommée secrétaire de séance.

Choix des Délégués aux divers Syndicats.

SMDEA : Roel VOS se propose en tant que Délégué titulaire (pas de suppléant pour le SMDEA).

SMECTOM : Marie-Anne CAMPERGUE, suppléant Jérémy PAUCHET.

SDE09 : Roel VOS en tant que titulaire et Delphine LA NIECE en tant que suppléante.

Jérémy PAUCHET souhaite être le référent de la Commune auprès du PAYS DES PYRENEES CATHARES.

AGEDI : Stéphanie BLANC se propose en tant que Déléguée.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délégations consenties au Maire.

Après avoir passé en revue les 29 délégations qui peuvent être consenties au Maire au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil dans son ensemble émet le souhait de participer à la vie intégrale de la commune (souhait par ailleurs partagé par le Maire lui-même) et décide en conséquence de consentir au Maire la délégation suivante :

- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Dossier aménagement village et sentier Cathare.

Le 6 décembre 2019, la précédente équipe municipale avait voté un projet d'aménagement des espaces publics pour un montant de 33.363 € HT qui consistait d'une part à compléter les installations déjà effectuées sur le terrain de sport par la réalisation de gradins et d'un espace de jeu supplémentaire et d'autre part à réaliser une aire de repos avec fontaine et bancs de pierre en arc de cercle au départ du sentier Cathare en direction de Roquefixade.

Lors d'une réunion de travail préparatoire, les conseillers avait relevé plusieurs points importants concernant le projet du sentier Cathare :

- Ce projet ne leur semblait pas cohérent avec les aménagements réalisés précédemment : aire ombragée de repos et pique-nique sur la placette fleurie devant l'église, point d'eau potable existant, table d'orientation et panneau de présentation

de l'église Sainte-Anne réalisés par le Pays des Pyrénées Cathares, possibilité de visiter l'église et admirer son retable ;

- L'emplacement choisi pour le projet se trouve en plein soleil ;
- Et surtout, obligation de sécuriser l'ensemble du mur de soutènement au départ du sentier, **ce qui n'était pas prévu dans les devis**. En effet, Daniel DESCUNS a rappelé que s'il existe une certaine tolérance pour des lieux en l'état depuis des temps anciens, il n'en est plus de même dès lors que l'on réalise un aménagement car dans ce cas les règles de sécurité très strictes imposées de nos jours doivent impérativement être respectées.

Après avoir mûrement réfléchi dans l'intervalle et débattu à nouveau, les conseillers décident :

- D'abandonner le projet d'aménagement du sentier Cathare,
- D'autoriser le Maire à poursuivre et retravailler le projet d'aménagement du terrain de sport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Indemnités du Maire et de son Adjointe

Le Maire informe les conseillers que pour ce mandat, l'Etat, eu égard au désengagement des élus dans beaucoup de petites communes, a augmenté de 50 % les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes pour les communes de moins de 500 habitants, les passant d'environ 661 € bruts mensuels à 991 bruts pour le Maire (et à 385 € pour les Adjointes), mais a également augmenté l'enveloppe de compensation globale des indemnités des élus locaux qui passe de 3.030 € / an à 6.066 € / an.

Pour établir un compte rond, le Maire propose au conseil de fixer ses indemnités à 650 €. Le conseil décide de maintenir les indemnités en vigueur sous la précédente mandature soit 661 € bruts / mois environ (en fonction de l'indice retenu), soit environ 571 € nets / mois.

Les indemnités des Adjointes étant d'environ le tiers de celles du Maire, elles seront fixées à environ 256 € bruts / mois soit environ 222 € nets.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Information des habitants

Roel VOS souhaite que la mairie informe les habitants par mail de la tenue des conseils municipaux.

Martine EYNAC lui rappelle que la commune avait investi dans la création d'un site internet (www.leychert.fr) et que celui-ci sera désormais tenu à jour et verra son contenu encore enrichi, ce qui représente aussi un investissement conséquent en temps. Elle souhaiterait qu'il devienne l'outil privilégié de communication avec les habitants, les mails n'étant envoyés que pour des alertes importantes ce qui éviterait de polluer les messageries. Elle invite également les personnes qui souhaiteraient participer à l'enrichissement du contenu de ce site à prendre contact avec la Mairie.

Par ailleurs, pour les habitants qui ne disposent pas d'internet, l'affichage des dates des conseils ainsi que des comptes-rendus de ces conseils est rétabli sur les panneaux prévus à cet effet, sachant que l'obligation légale d'information est un affichage en Mairie uniquement.

Un débat s'engage, duquel il ressort que :

- Les habitants qui le souhaitent seront informés par mail des dates des conseils municipaux. Il leur suffira de se manifester auprès de la Mairie à l'attention de Roel VOS ;
- Les comptes-rendus des conseils municipaux seront disponibles sur le site internet et affichés sur les panneaux prévus à cet effet. Les habitants qui ne disposent pas d'internet et qui souhaiteraient obtenir un compte-rendu de conseil municipal sur papier pourront venir le retirer en Mairie.

Travaux de voirie :

La précédente équipe a signé une convention de mandat avec la CCPO pour une maîtrise d'ouvrage déléguée permettant d'obtenir une subvention DETR à hauteur de 50 % pour les travaux suivants :

- La réalisation d'une aire de retournement sur le chemin de Baget (7.602,50 € HT)
 - La réfection de la première moitié de la route de Bastia (18.305 € HT)
 - La reconstruction de la partie haute du mur de la place de la Vignace (36.380 € HT)
- Soit un total de 66.270,35 € HT avec les différents frais de Maîtrise d'œuvre.

Toutefois, après diagnostic visuel des lieux et étude de l'expertise réalisée en mai 2019, il apparaît à Daniel DESCUNS ainsi qu'au Bureau d'Etudes appointé par la CCPO qu'une réparation partielle du mur de la Vignace serait très insuffisante vu son état général.

Contacts ont été pris avec la CCPO pour réétudier d'urgence ce dossier.

Enlèvement de véhicule :

Martine EYNAC a remarqué un véhicule garé au même emplacement depuis des semaines. Renseignements pris, il semblerait que ce véhicule soit hors d'usage. Contact va être pris par Delphine LA NIECE et Jérémy PAUCHET avec le propriétaire pour l'assister dans les démarches d'enlèvement de son véhicule.

La parole est ensuite donnée aux 7 personnes présentes :

- Il nous est fait remarquer le manque d'entretien du village, notamment en ce qui concerne les fossés et grilles d'évacuation des eaux pluviales ainsi que les divers chemins.

Le problème est que Bruce n'a pas travaillé pendant la période de confinement car obligé de garder ses enfants en raison de la fermeture des écoles et tout retard pris en cette période est très difficile à rattraper. Par ailleurs, les orages de plus en plus violents ont tendance à raviner davantage certains espaces, entraînant de ce fait un surcroît de travail difficilement compatible avec une seule journée de présence par semaine.

Marie-Anne CAMPERGUE propose que les habitants entretiennent les environs de leur habitation lorsqu'ils jardinent comme le font déjà spontanément certains (que nous remercions une nouvelle fois au passage) ce qui dégagerait du temps pour des travaux plus contraignants.

Par ailleurs, en plus du travail des « Enjoliveurs » (qui vont reprendre leur action très bientôt) elle pense qu'il serait opportun de relancer le principe d'une journée citoyenne pour que chacun puisse participer à l'entretien et à l'embellissement du village.

- Question nous est posée sur la réalisation d'une dalle à l'emplacement du tri collectif pour déposer de végétaux.

Ce n'est plus à l'ordre du jour le SMECTOM ayant demandé en 2019 à ce que ce point de collecte soit supprimé car trop dangereux pour leur personnel. Ils avaient refusé également tout autre emplacement proposé par la commune, arguant du fait que cela favorisait les dépôts sauvages d'ordures de toute nature.

Il existe plusieurs méthodes pour se débarrasser des végétaux encombrants : le compostage (le SMECTOM vous propose des composteurs à des prix défiant toute concurrence), le broyage pour produire du BRF (bois raméal fragmenté) idéal en paillis contre les mauvaises herbes ou à incorporer au compost et enfin, le dépôt en déchetterie.

Vous avez aussi la possibilité de faire enlever sur rendez-vous les grosses quantités de bois de taille.

Marie-Anne CAMPERGUE rappelle en outre qu'il est strictement interdit par arrêté préfectoral de brûler les déchets verts (tout contrevenant s'exposant à une amende de 450 € ...).

- Fauchage de la route reliant Peyriguel à Leychert, les herbes hautes réduisant considérablement la visibilité dans les virages : cet entretien est du ressort du Département. Marie-Anne CAMPERGUE précise qu'ils interviennent généralement fin juin – début juillet. Elle se charge de les appeler pour leur faire part du danger.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22h30.

Prochain conseil : le 25 juin 2020 à 20h30 pour le vote du budget primitif.